



La banque refuse de faire opposition à un credit !

Par **aurialine_old**, le **30/03/2009** à **12:06**

Bonjour,

Ma soeur à un dossier de surendettement en cours d'instruction. Comme elle ne peut plus payer ses credits, une assistante sociale lui a conseillé de faire opposition à tous ses credits et d'envoyer des courriers explicant sa situation aux organismes de credits.

Elle est allée voir sa banque pour faire opposition. Cala n'a pas posé de problème, à l'exception du credit contracté auprès de cette même banque. La banque a t-elle le droit de refuser de faire opposition à un credit ?

Par ailleurs, son compte n'étant solvable, la banque présente régulière l'échéance qui est forcément refusé et cela lui engendre des frais à chaque fois !!

Une lettre recommandée suffit-elle pour les obligés à accepter l'opposition.

Merci de vos réponses.